

Formation par alternance À PEYREGOUX

Etablissement accessible pour les personnes à mobilité réduite*





FORMATION PAR APPRENTISSAGE ou FORMATION CONTINUE de Niveau III

Fiche RNCP n°28048

LES PRÉ-REQUIS

→ En apprentissage

- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Signer un contrat d'apprentissage
- Avoir 16 ans au terme de la 1^{ère} année et 29 ans au début du contrat d'apprentissage (avoir 18 ans dans l'année de l'examen et justifier d'avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire)
- Avoir suivi une classe de 3^{ème}
- Pas de limite d'âge pour les personnes avec Reconnaissance Travailleur Handicapé

→ Inscription définitive à la signature du contrat

- → En formation continue
- → Satisfaire à l'entretien de motivation
- → Avoir 16 ans au terme de la 1ère année et 29 ans révolus (avoir 18 ans dans l'année de l'examen et justifier d'avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire)
- → Avoir suivi une classe de 3ème

LA DUREE & LE VOLUME HORAIRE

2 ans soit 840 heures (sous conditions / Nous contacter)



LES COMPÉTENCES

→ Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel :

Compétences communes transversales :

- T1 Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- T2 Adopter une posture professionnelle adaptée
- T3 Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- T4 Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- T5 Organiser son action

→ Compétences communes de réalisation :

- RC1 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- RC2 Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- RC3 Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- RC4 Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

→ Compétences spécifiques aux secteurs d'activité

- RS1 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- RS2 Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
- RS3 Négocier le cadre de l'accueil
- RS4 Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- RS5 Elaborer des repas

MFR PEYREGOUX

Formations Initiales E.A. et Professionnelles • Secteurs Sanitaire et Social & Restauration

4° et 3° E.A. ◆ Capa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER) ◆ BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)

252 Ch de La Roque • 81440 Peyregoux • 05.63.82.20.20 • mfr.peyregoux@mfr.asso.fr • www.mfr-peyregoux.fr

LA VALIDATION

Examen en épreuves ponctuelles en fin de formation Possibilité d'aménagement des épreuves pour les apprentis en situation d'handicap

> 3 épreuves Professionnelles permettent l'obtention du CAP AEPE :

EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant (incluant le chef d'œuvre) : épreuve orale d'une durée totale de 25 min, avec comme support 2 fiches réalisées lors de périodes de stage.

EP2 - Exercer son activité en accueil collectif : épreuve écrite d'une durée de 1h30.

EP3 - Exercer son activité en accueil individuel : épreuve orale de 25 min et temps de préparation 1h30. Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.

EG4 : OBLIGATOIRE pour tous (PSE : Prévention santé environnement) épreuve écrite

LE PROGRAMME DE FORMATION

Enseignement général

Français - Histoire-Géographie - Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques - Education Physique et Sportive - Anglais – Enseignement Moral et Civique

Enseignement professionnel:

- EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant (- 3ans) en AEJE
- EP 2 : Exercer son activité en accueil collectif de mineurs (ACM)
- EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel

Dispenses d'épreuves possibles,

(Arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019) - nous consulter

LES DÉBOUCHÉS

- Assistant animation en crèche
- Animateur
- Accès au concours ATSEM
- Assistante maternelle à domicile

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- BAC PRO SAPAT
- Accès à l'école d'auxiliaire de puériculture
- Accès à la formation Educateur de Jeunes Enfants
- BPJEPS
- CJEPS

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Etablissement Accueil Jeunes Enfants (AEJE): crèche, multi accueil, micro crèche, halte-garderie
- Ecole maternelle publique / Privée
- Accueil Collectif de Mineurs (ACM): ALSH, ALAE, CVL

<u>En contrat d'apprentissage</u> : Le coût de la formation est pris en charge à 100% par l'OPCO de l'employeur ou des collectivités

En formation continue : Financement Personnel / CPF

Rémunération:

Versée par l'employeur et qui varie en fonction de l'âge du jeune Taux horaire brut mensuel (base 35h semaine)

Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2020

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27%	43%	53%*	100%*
2e année	39%	51%	61%*	100%*
3e année	55%	67%	78%*	100%*

^{*} ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

<u>Avantages & Exonérations pour l'employeur</u>: En fonction de la structure accueillant le jeune (nous consulter) : <u>Période d'essai</u> : 45 jours

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter:

Mme Christine ROUANET : Référente Apprentissage

Chargée Développement Formations Ligne directe: 05.63.82.20.29

E-mail: christine.rouanet@mfr.asso.fr

Résultats examen 2023 : 82 % de réussite

LA MFR c'est aussi :
- Un restaurant d'application
- Internat

